

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 DECEMBRE 2005

PRESENTS : MM. BOYER – LEROUGE – CATTIAUX- MERCIER - BRUEZ - LAUDE - THUIN –WIART –FOULET– CUVILLIER - CARPENTIER –

MMes COQUART – CACHEUX — BRANCAR T

ABSENTE EXCUSEE : DEREGNAUCOURT

1°) Extension des réseaux dans le cadre de la PVR :

Le Maire rend compte des informations reçues lors de son entretien du 29 novembre dernier avec les services de la DDE à Arras et relatives à l'extension des réseaux dans le cadre de la PVR. Il expose que la présence des réseaux publics au droit des terrains est une condition nécessaire mais non suffisante pour rendre les parcelles constructibles. La commune ne possédant pas de documents d'urbanisme, le principe de la constructibilité limitée s'applique que qui signifie qu'il ne peut y avoir de constructions nouvelles hors parties actuellement urbanisée de la Commune. Les parcelles qui peuvent bénéficier de l'extension des réseaux sont :

- Avenue du Bois : parcelle AE n° 454
- Chemin Vert : parcelle AE n° 13
- Rue Victor Lacroix : parcelles ZM n) 19 et 20

La demande concernant les parcelles ZR n) 110 – 113 – 115 et 116 (Rue de Marquion) ont fait l'objet d'un refus. En ce qui concerne les parcelles ZM n° 22 et 23 il faut s'attendre à une réponse négative.

Afin de fixer le montant de la PVR, un devis a été demandé à EDF – GDF, celui des eaux est en notre possession.

2°) Communauté de communes de Marquion, Transfert de Compétence :

Le maire expose que lors d'une réunion organisée par la CCM et un représentant du centre des impôts fonciers d'Arras, il a été mis en évidence l'intérêt de créer un système d'informations géographiques afin de numériser le plan cadastral de chaque commune.

Le coût de cette réalisation sera pris en charge par la CCM. Pour cela il est nécessaire de procéder au transfert de la compétence « Mise en place d'un système d'informations géographiques et en particulier la numérisation des cadastres de l'ensemble des communes membres » de la CCM.

Le conseil municipal émet un avis favorable au transfert de la compétence ci-dessus énoncée à la CCM.

3°) Questions diverses :

- Demandes de subventions

- Association Mémoire et Patrimoine de Bourlon : subvention exceptionnelle de 950 € pour les frais engagés lors de la manifestation des 26 et 27 novembre 2005 à la mémoire du Lieutenant Windeler
- Les restaurants du Cœur : bon de 75 € d'alimentation pour le repas de fin de saison
- Chambre des métiers et de l'artisanat du Nord : 50 €

- Contrat avec la SDA Estourmel

Avis défavorable à la proposition de la SDA relative à un avenant au contrat actuel et concernant la prise en charge d'animaux en dehors des heures de services et des jours ouvrés

- Association « Marquion Formation Secours Incendie »

Le Maire rappelle que lors de la précédente réunion (25/11) l'assemblée avait émis un accord de principe sur la proposition de l'association « Marquion Formation Secours Incendie » en vue de l'obtention du diplôme de l'AFPS (attestation de formation aux premiers secours) aux jeunes de plus de 10 ans et que celle-ci pourrait être dispensée dans le cadre u centre aéré de février prochain.

Après délibération le Conseil Municipal décide que cette formation se déroulera lors du centre aéré de juillet 2006. Toutefois, il préconise qu'à l'avenir il serait souhaitable que cette formation soit dispensée hors centre aéré afin d'en faire bénéficier ceux qui ne le fréquentent pas et éventuellement de fixer l'âge (entre 10 et 14 ans) auquel les enfants pourraient y participer.

- *Lotissement Pomone*

Implantation d'un « cédez le passage » sur le CD 16 rue de la gare dans le sens de la sortie.

- *Travaux d'investissement envisagés pour 2006 :*

- Trottoirs rue Victor Lacroix et rue de la Sablonnière
- Toilettes à l'école primaire Victor Hugo
- Rénovation du bâtiment de la Mairie

- *terrain de football*

M. Francis Laude, président de l'Association Sportive de Bourlon, expose que le terrain de football est en très mauvais état et qu'il serait souhaitable de trouver, dans un proche avenir, un terrain pour les entraînements, celui actuel ne servirait que pour les matches officiels.

Le Conseil Municipal après discussion prend acte de la demande formulée et suggère la création éventuelle d'un terrain (pour les entraînements) sur la parcelle située derrière la salle polyvalente.

Le Maire, Jean-Luc BOYER